



RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1974 B 00153  
Numéro SIREN : 301 241 642  
Nom ou dénomination : LEPRINCE ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2012 sous le numéro de dépôt 3210676

321066

**PROJET DE FUSION - ABSORPTION**

9 OCT 2012



74 B153

**ENTRE LES SOUSSIGNÉES**

**la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

Société Anonyme au capital de 150 000 Euros  
dont le siège social est situé à RENNES (35) - 1 rue d'Espagne  
immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 301 241 642  
représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE, Président du Conseil  
d'Administration et Directeur Général de la Société, ayant tous pouvoirs à  
l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration  
en date du 10 SEPTEMBRE 2012.

Ci-après désignée la "Société absorbante"

**D'UNE PART,**

**ET**

**la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" en abrégé "DLH"**

société par actions simplifiée au capital social de 124 245,95 Euros  
dont le siège social est situé à RENNES (35) - 1 rue d'Espagne  
immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 380 494 930,  
représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE en qualité de Président  
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération de  
l'assemblée générale en date du 31 OCTOBRE 2012.

Ci-après désignée la "Société absorbée"

**D'AUTRE PART,**

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

**Préalablement auxdites conventions, il a été exposé ce qui suit :**

Un accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont ~~seulement~~ signées à la dernière page.

<b>EXPOSÉ</b>
---------------

## **I - CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS CONCERNÉES**

### **1. Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a été constituée sous forme de Société Anonyme avec Conseil d'Administration et immatriculée au RCS de RENNES le 12 AOÛT 1974 sous le numéro 301 241 642.

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a pour activité l'exercice de la profession d'Expert-comptable.

Son capital social s'élève à 150 000 Euros divisé en 5 000 actions d'une valeur nominale de 30 Euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées, réparties comme suit :

- Monsieur Thierry LEPRINCE ..... 2 actions
- Société "DLH" ..... 3 497 actions
- Monsieur Daniel ROGUE ..... 52 actions
- Monsieur Hubert LE BAIL ..... 1 action
- Monsieur Fabrice PIAUD ..... 51 actions
- Monsieur Michel HALOUX ..... 50 actions
- SARL HOLD M ..... 1 107 actions
- SAS LM INVESTISSEMENTS ..... 2 actions
- CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS ..... 238 actions

### **2. Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING"**

La Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" a été constituée sous forme de SARL et immatriculée au RCS de RENNES le 18 JANVIER 1991 sous le numéro 380 494 930.

Suivant délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 22 DÉCEMBRE 2011, la Société "DLH" a été transformée en SAS.

La Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" a pour activité la prise la prise de participations dans toutes Sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et/ou celle de Commissaire aux Comptes

Son capital social s'élève à 124 245,95 Euros divisé en 8 150 actions réparties comme suit :

- Monsieur Thierry LEPRINCE .....4 072 actions
- Monsieur Daniel ROGUE ..... 1 action
- Société "LM INVESTISSEMENTS" .....4 077 actions

## **II - LIENS EN CAPITAL ENTRE LES DEUX SOCIÉTÉS**

La Société "DLH" détient 3 497 actions sur les 5 000 actions composant le capital de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" est donc sous contrôle de la Société "DLH".

## **III - MOTIF ET BUT DE LA FUSION**

La fusion-absorption de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" s'inscrit dans le cadre d'une simplification et d'une rationalisation de l'organisation structurelle des activités des deux Sociétés et vise à réduire les coûts de gestion et de fonctionnement du Groupe.

## **IV - MODALITÉS**

Les conditions et modalités de la fusion ont été déterminées d'un commun accord entre les parties sur la base des comptes des deux Sociétés arrêtés au 30 AVRIL 2012, date de clôture de leur dernier exercice social, dont une copie certifiée conforme est annexée aux présentes (**annexe 1**).

Les comptes de chaque Société ont été établis à la même date, selon des méthodes d'évaluation identiques.

Ils ont été approuvés par les assemblées générales ordinaires annuelles des deux sociétés le 31 OCTOBRE 2012.

L'évaluation retenue pour fixer la parité d'échange entre les titres des Sociétés "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" résulte d'une combinaison entre la comparaison des valorisations retenues dans le cadre des récentes transactions et la méthode de l'actif net réévalué.

Une déclaration annexée aux présentes (**annexe 2**) précise les méthodes d'évaluation utilisées et les éléments ayant permis de déterminer la parité d'échange qui ressort à 39 actions de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" pour 17 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

Par les présentes, les parties ont souhaité fixer les conditions et modalités de la fusion envisagée entre elles, en vertu de laquelle :

- la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" serait absorbée par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" ;
- la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" apporterait à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" l'intégralité de son actif ;
- la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" supporterait l'intégralité du passif de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" ;
- la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" attribuerait en contrepartie aux associés de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" des actions créées à titre d'augmentation de capital.

**Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

## C O N V E N T I O N

### PREMIÈRE PARTIE - APPORT-FUSION PAR LA SOCIÉTÉ "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" A LA SOCIÉTÉ "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"

Monsieur Thierry LEPRINCE, agissant au nom et pour le compte de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, ès qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", ce qui est accepté au nom et pour son compte par Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de l'entière propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> MAI 2012 jusqu'à la date de la réalisation définitive de la fusion.

Il est précisé que, conformément au règlement 2004-01 du 4 MAI 2004 du Comité de la Réglementation comptable, les apports seront évalués à leur valeur comptable à la date d'effet de la fusion.

## **I - DÉSIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL**

L'actif apporté comprenait, à la date du 30 AVRIL 2012, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative (le patrimoine de la Société absorbée devant être dévolu à la Société absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion), les biens et droits ci-après désignés, et évalués à leur valeur comptable :

### **A - Actif immobilisé**

	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Valeur d'apport au 30.04.2012</b>
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>			<b>Néant</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
<b>Total des immobilisations corporelles</b>			<b>Néant</b>
<u>Immobilisations financières</u>			
Autres participations	640 277 €	-	640 277 €
Créances rattachées à des participations	139 926 €	-	139 926 €
<b>Total des immobilisations financières</b>			<b>780 203 €</b>

### **B - Actif circulant**

	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Valeur d'apport au 30.04.2012</b>
Valeurs mobilières de placement	113 €	-	113 €
Disponibilités	3 669 €	-	3 669 €
Charges constatées d'avance	1 233 €		1 233 €
<b>Total de l'actif circulant (arrondi)</b>			<b>5 015 €</b>

**TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF APPORTÉS :**

- Actif immobilisé .....	780 203 Euros
- Actif circulant .....	5 015 Euros
<b>TOTAL : .....</b>	<b>785 217 Euros</b>

Cette énumération n'a pas un caractère exhaustif, l'apport effectué à titre de fusion par la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" comprenant l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux existant à ce jour comme aussi ceux qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

**II - PASSIF TRANSMIS**

La Société absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société absorbée la totalité du passif de cette dernière au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans exception, ni réserve.

Il est précisé qu'à la date retenue pour l'établissement des conditions de la fusion, à savoir le 30 AVRIL 2012, le passif de la Société absorbée comprenait :

- Emprunts auprès des établissements de crédits .....	75 600 Euros
- Concours bancaires courants .....	2 143 Euros
- Emprunts et dettes financières diverses .....	254 452 Euros
<b>TOTAL : .....</b>	<b>332 195 Euros</b>

**III - ACTIF NET APPORTÉ**

1. Il résulte des évaluations ci-dessus que la valeur comptable de l'actif apporté par la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" dans le cadre de la fusion par absorption de cette dernière par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" s'élève à la somme de 785 217 Euros pour un passif transmis de 332 195 Euros.

L'actif net apporté s'élève à la somme de : .....453 022 Euros

Le détail des éléments d'actif et de passif apportés figure en annexe 3 aux présentes.

Il est également précisé que l'énumération figurant dans cette annexe est non limitative, la présente fusion devant constituer une transmission universelle des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING".

Du seul fait de la réalisation de la fusion et de la transmission universelle du patrimoine de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" qui en résultera, l'ensemble des actifs et passifs ainsi que des engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés, seront transférés à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation définitive de la fusion.

2. Il est également précisé que l'apport-fusion ne comprend aucun bien immobilier.

## DEUXIÈME PARTIE - PROPRIÉTÉ - JOUISSANCE

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" sera propriétaire et prendra possession des biens et droits qui lui sont apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'à ce jour, la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> MAI 2012 par la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront au jour de la réalisation définitive de la fusion.

A cet égard, le Président de la Société absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 30 AVRIL 2012 aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le Président de la Société absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis le 30 AVRIL 2012 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif immobilisé et qu'il n'a été procédé depuis cette date à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

## TROISIÈME PARTIE - CHARGES ET CONDITIONS

### **I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE**

Les apports ci-dessus stipulés sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de fait et de droit et aux charges et conditions suivantes, pour lesquelles Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, engage la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", à savoir :

1°) La Société absorbante prendra les biens et droits apportés dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société absorbée pour quelque motif que ce soit.

2°) La Société absorbante devra, à compter du jour de l'entrée en jouissance, exécuter tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés par la Société absorbée. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société absorbée.

3°) La Société absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus avec la Société absorbée en application de l'article L 1224-1 du Code du Travail.

4°) La Société absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

5°) La Société absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, loyers, taxes, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens apportés et qui seront inhérents à leur propriété ou à leur exploitation.

6°) La Société absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

7°) La Société absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

8°) La Société absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions de son exigibilité où il est ou deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

9°) La société absorbante prendra en outre à sa charge, au-delà du passif effectif visé au paragraphe II de la lère Partie ci-dessus, tous les engagements qui ont pu être contractés par la société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris hors bilan sous les rubriques ci-après :

- cautions, avals, garanties donnés par la société
- autres engagement donnés par les sociétés

## **II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

1°) Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires de fait et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2°) Monsieur Thierry LEPRINCE, Président de la Société absorbée, s'oblige, ès qualité, à fournir à la Société absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'oblige notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3°) Monsieur Thierry LEPRINCE oblige la Société absorbée à remettre et à livrer à la Société absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4°) Monsieur Thierry LEPRINCE oblige également la Société absorbée à faire tout ce que nécessaire pour permettre à la Société absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée.

<p style="text-align: center;"><b>QUATRIÈME PARTIE - RÉMUNÉRATION DES APPORTS EFFECTUÉS A LA SOCIÉTÉ "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" PAR LA SOCIÉTÉ "DLH" ANNULATION DE LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE DANS LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE - RÉDUCTION DE CAPITAL</b></p>
--

1°) Conformément à la réglementation en vigueur relative aux opérations de restructuration intra-groupe, les apports seront réalisés aux valeurs nettes comptables. Il en ressort les éléments suivants :

- L'estimation totale des biens et droits apportés par la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" s'élève à la somme de 785 217 Euros ;
- Le passif pris en charge par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" au titre de la fusion s'élève à la somme de 332 195 Euros ;
- Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés ressort à la somme de 453 022 Euros.

2°) En rémunération des apports faits au profit de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", il sera attribué aux associés de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", 3 552 actions nouvelles d'une valeur nominale de 30 Euros chacune, créées par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" à titre d'augmentation de son capital pour un montant total de 106 560 Euros.

Les actions nouvelles, entièrement libérées, seront réparties entre les associés de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" à raison de 17 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" contre 39 actions de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING".

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité d'échange arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée sauf assentiment mutuel des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles à créer par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette Société et porteront jouissance à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

La différence entre la valeur nette comptable des biens et droits apportés (soit 453 022 Euros) et la valeur nominale des actions qui seront créées par la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", absorbante, au titre de l'augmentation de capital susvisée (soit 106 560 Euros), égale à 346 462 Euros constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Le montant de cette prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte de toutes imputations éventuelles.

3°) Parmi les biens apportés par la Société "DLH", figurent 3 497 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" déclare souhaiter user de la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-213 alinéa 1 du Code de Commerce de conserver une partie de ses propres actions qu'elle recevra à la suite de la fusion.

En conséquence, il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société absorbante d'annuler 3 275 actions sur les 3 497 actions qu'elle recevra dans le cadre de la fusion et de procéder en conséquence à une réduction de capital non motivée par des pertes d'un montant de 98 250 Euros correspondant à la valeur nominale desdites actions.

La différence entre la valeur d'apport de ces 3 275 actions, soit la somme de 554 483 Euros, et leur valeur nominale, soit la somme de 98 250 Euros, égale à 456 233 Euros, sera imputée sur la prime de fusion à concurrence de 346 462 Euros et sur le compte "autres réserves", ou tout compte de réserves disponibles pour le solde, d'un montant de 109 771 Euros.

La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" restera titulaire, consécutivement à la réduction de capital, de 222 de ses propres actions reçues dans le cadre de la fusion.

## CINQUIÈME PARTIE - DÉCLARATIONS

Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité, déclare :

### **I - SUR LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE ELLE-MÊME**

1°) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.

2°) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

3°) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

## **II - SUR LES BIENS APPORTÉS**

1°) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.

2°) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque autres que ceux énumérés en annexe 4, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

## **SIXIÈME PARTIE - CONDITIONS SUSPENSIVES**

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis à la condition suspensive de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des deux Sociétés.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des procès-verbaux des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING".

## **SEPTIÈME PARTIE - RÉGIME FISCAL**

### **I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Monsieur Thierry LEPRINCE, ès qualité de représentant légal de la Société absorbée et de la Société absorbante, oblige celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

## II - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet au 1<sup>er</sup> MAI 2012. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, de la Société absorbée depuis cette date jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Monsieur Thierry LEPRINCE, Président de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, déclare placer la présente fusion sous le régime spécial mentionné à l'article 210-A du Code Général des Impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 AVRIL 2012 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société absorbée, la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, conformément aux dispositions de l'article 210-A, 3 du Code Général des Impôts, reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société absorbée.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante prend les engagements suivants :

- a) La Société absorbante reprendra au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion.
- b) La Société absorbante se substituera à la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière.
- c) La Société absorbante calculera les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport ou des biens qui leur sont assimilés en application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts d'après la valeur que ces biens avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée, à la date de prise d'effet de l'opération de fusion.
- d) La Société absorbante inscrira à son bilan, les éléments apportés autres que les immobilisations ou que les biens qui leur sont assimilés en

application de l'article 210 A, 6 du Code Général des Impôts, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée. A défaut, la Société absorbante comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération de fusion, le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société absorbée.

- e) La Société absorbante réintègrera dans ses bénéfices imposables, suivant les modalités et conditions prévues par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées lors de la fusion sur les biens amortissables. La cession d'un bien amortissable par la Société absorbante entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien, qui n'avait pas encore été réintégrée.

### **III - ENREGISTREMENT**

Le présent projet sera soumis à la formalité de l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Thierry LEPRINCE, Président de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, déclare que les Sociétés absorbante et absorbée sont des Sociétés françaises soumises à l'IS et qu'elles entendent se placer sous le régime fiscal de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la présente fusion sera enregistrée au droit fixe de 375 Euros.

### **IV - OBLIGATIONS DÉCLARATIVES**

Monsieur Thierry LEPRINCE, Président de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, s'engage expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du Code Général des Impôts ;

- en ce qui concerne la Société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

## **V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE**

Monsieur Thierry LEPRINCE, Président de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING", Société absorbée et Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", Société absorbante, ès qualité, constate que la fusion emporte apport à une Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code Général des Impôts. Par conséquent, les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société absorbante continuera la personne de la Société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société absorbante déclare qu'elle demandera le cas échéant, le remboursement du crédit de taxe déductible dont est titulaire la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411.

<p style="text-align: center;"><b>HUITIÈME PARTIE - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE - REMISE D'ACTIONS - DÉLÉGATION</b></p>
--

## **I - DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE**

Du fait de la transmission universelle du patrimoine de la Société absorbée à la Société absorbante, la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société absorbante qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif de la Société absorbée devant être entièrement transmis à la Société absorbante, la dissolution de la Société absorbée, du fait de la fusion, ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

## **II - ATTRIBUTION D' ACTIONS**

Les actions créées par la Société absorbante à titre d'augmentation de capital seront directement attribuées aux associés de la Société absorbée selon le rapport d'échange indiqué à la Quatrième Partie.

## **III - DÉLÉGATION**

L'assemblée générale extraordinaire de la société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" appelée à statuer sur la fusion et à décider la dissolution de cette société, confèrera en tant que de besoin, à un ou plusieurs mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission du patrimoine de la Société absorbée à la Société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs, qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Société absorbée et enfin de remplir toutes formalités et de faire toutes déclaration, en particulier d'établir et de signer la déclaration de régularité et de conformité prévue à l'article L236-6 du Code de Commerce.

<b>NEUVIEME PARTIE - DISPOSITIONS DIVERSES</b>
--

## **I - FORMALITÉS**

1°) La Société absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.

2°) La Société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

3°) La Société absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

4°) La Société absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

## **II - REMISE DE TITRES**

Il sera remis à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS", lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" à la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

## **III - FRAIS**

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge exclusive de la Société absorbante qui s'y oblige.

## **IV - ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux.

## **V - POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.


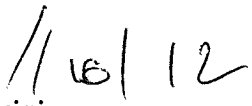
**VI - LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 - Comptes au 30 AVRIL 2012 des sociétés "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"

Annexe 2 - Évaluation des sociétés et détermination de la parité d'échange

Annexe 3 - Détail de l'actif et du passif des sociétés "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" au 30 AVRIL 2012

Annexe 4 - Etat des inscriptions des sociétés "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"

Fait à  le   
en 7 exemplaires originaux  
dont un pour l'enregistrement  
un pour chaque partie  
deux pour les dépôts au Greffe prévus par la loi

**La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

**La Société "DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING"**

représentée par Monsieur Thierry LEPRINCE, Président

En accord entre les parties, les présentes reliées par ASSEMBLACT empêchant toute substitution ou addition, sont ~~seulement~~ signées à la dernière page.

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (1)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, Brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	640 277		640 277	640 277		
Créances rattachées à des participations	139 926		139 926	134 466	5 459	4.06
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL II</b>	<b>780 203</b>		<b>780 203</b>	<b>774 743</b>	<b>5 459</b>	<b>0.70</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>CRÉANCES (3)</b>						
Clients et Comptes rattachés						
Autres créances				435	-435	-100.00
Capital souscrit - appelé, non versé						
Secours mobilières de placement	113		113	113		
Disponibilités	3 669		3 669		3 669	
Arges constatées d'avance (3)	1 233		1 233	513	720	140.35
<b>TOTAL III</b>	<b>5 015</b>		<b>5 015</b>	<b>1 061</b>	<b>3 954</b>	<b>372.85</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>785 217</b>		<b>785 217</b>	<b>775 804</b>	<b>9 413</b>	<b>1.21</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

139 926

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>			
		<b>30/04/2012</b>	<b>12</b>	<b>30/04/2011</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 124 246) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	124 246	124 246				
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale	12 425	12 425				
	Réserves statutaires ou contractuelles	339 653	339 653				
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	-10 512		-10 512			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-12 789	-10 512	-2 277	-21.66		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>TOTAL I</b>	<b>453 022</b>	<b>465 811</b>	<b>-12 789</b>	<b>-2.75</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>TOTAL II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	75 600	122 696	-47 096	-38.38		
	Concours bancaires courants	2 143	4 160	-2 017	-48.48		
	Emprunts et dettes financières diverses	254 452	182 791	71 661	39.20		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		347	-347	-100.00			
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
<b>Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>TOTAL IV</b>	<b>332 195</b>	<b>309 993</b>	<b>22 202</b>	<b>7.16</b>		
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>785 217</b>	<b>775 804</b>	<b>9 413</b>	<b>1.21</b>		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

306 458

234 716

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>							
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			4 332	1 907	2 425	127.13	
Impôts, taxes et versements assimilés				-565	565	100.00	
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			4 332	1 342	2 990	222.73	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			-4 332	-1 342	-2 990	-222.73	
<b>PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 30/04/2012 12	Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 463	3 672	1 790	48.75
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3	-3	-100.00
<b>TOTAL V</b>	<b>5 463</b>	<b>3 676</b>	<b>1 787</b>	<b>48.62</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	13 919	12 845	1 074	8.36
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>	<b>13 919</b>	<b>12 845</b>	<b>1 074</b>	<b>8.36</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-8 457</b>	<b>-9 170</b>	<b>713</b>	<b>7.78</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)</b>	<b>-12 789</b>	<b>-10 512</b>	<b>-2 277</b>	<b>-21.66</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>5 463</b>	<b>3 676</b>	<b>1 787</b>	<b>48.62</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>18 251</b>	<b>14 188</b>	<b>4 064</b>	<b>28.64</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>-12 789</b>	<b>-10 512</b>	<b>-2 277</b>	<b>-21.66</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

POUEZ LEPRINCE HOLDING

Espagne

RENNES

**ANNEXE DU 01/05/2011 AU 30/04/2012**

***CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES***

*1 Rue d'Espagne*

*BP 70131*

*35201 Rennes Cedex 2*

*02 99 50 00 36*

**ANNEXE**

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 785 217.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de -12 788.66 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2011 au 30/04/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

**Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**Informations générales complémentaires**

Aucun dividende n' a été reçu de nos filiales

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
participations	774 743		5 459
<b>TOTAL</b>	<b>774 743</b>		<b>5 459</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>774 743</b>		<b>5 459</b>

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
participations			780 203	780 203
<b>TOTAL</b>			<b>780 203</b>	<b>780 203</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>780 203</b>	<b>780 203</b>

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
es rattachées à des participations	139 926	139 926	
s constatées d'avance	1 233	1 233	
<b>TOTAL</b>	<b>141 159</b>	<b>141 159</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
nts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 466	2 466		
nts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	75 277	49 540	25 737	
et associés	254 452	254 452		
<b>TOTAL</b>	<b>332 195</b>	<b>306 458</b>	<b>25 737</b>	
nts remboursés en cours d'exercice	47 069			

**Composition du capital social**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	15.2449	8 150			8 150

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

**Créances immobilisées**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.  
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	5 459
Total	5 459

**Charges à payer**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	323
Emprunts et dettes financières diverses	6 827
Total	7 150

**Charges et produits constatés d'avance**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 233
Total	1 233

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Dettes garanties par des sûretés réelles**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	75 277
Total	75 277

**Détail des dettes garanties par des sûretés réelles**

Emprunt du : 10/10/2008  
Montant initial de cette garantie : 230 000  
Montant restant dû en capital : 75 277  
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/10/2013  
Nature de la sûreté réelle : NANTISSEMENT ACTIONS CLA (499)

ANNEXE

**SOMMAIRE**

	page
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	6
Etat des échéances des créances et des dettes	6
Composition du capital social	6
Titres immobilisés	6
Créances immobilisées	7
Produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Dettes garanties par des sûretés réelles	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

## BILAN ACTIF

<b>ACTIF</b>	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Cessions, Brevets et droits similaires	161 337	159 653	1 685	9 529	7 845	82.3
Frais commerciaux (1)	442 505		442 505	442 505		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions	166 012	154 580	11 432	28 033	16 601	59.2
Installations techniques Matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	369 838	276 268	93 570	82 056	11 514	14.0
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	709 371		709 371	628 446	80 925	12.8
Avances rattachées à des participations	17 850		17 850		17 850	
Autres titres immobilisés						
Autres						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL II</b>	<b>1 866 914</b>	<b>590 501</b>	<b>1 276 413</b>	<b>1 190 569</b>	<b>85 844</b>	<b>7.2</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services	380 987		380 987	302 318	78 669	26.0
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>AVANCES (3)</b>						
Avances et Comptes rattachés	3 044 361	545 234	2 499 127	2 739 868	240 741	8.7
Autres créances	434 330		434 330	376 426	57 903	15.3
Capital souscrit - appelé, non versé						
Autres mobilières de placement				1 115	1 115	100.0
Disponibilités	13 319		13 319	9 390	3 929	41.8
Avances constatées d'avance (3)	60 269		60 269	96 402	36 133	37.4
<b>TOTAL III</b>	<b>3 933 266</b>	<b>545 234</b>	<b>3 388 032</b>	<b>3 525 519</b>	<b>137 487</b>	<b>3.9</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Frais de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 800 180</b>	<b>1 135 735</b>	<b>4 664 445</b>	<b>4 716 088</b>	<b>51 643</b>	<b>1.1</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

17 850

760 301

## BILAN PASSIF

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
Capital (Dont versé : 150 000)	150 000		150 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport						
Ecarts de réévaluation						
<b>RESERVES</b>						
Réserve légale	15 000		15 000			
Réserves statutaires ou contractuelles	1 182 764		1 129 053		53 711	4.7
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	380 215		53 711		326 504	607.8
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
<b>TOTAL I</b>	1 727 978		1 347 764		380 215	28.2
Produit des émissions de titres participatifs						
Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>						
Provisions pour risques						
Provisions pour charges						
<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES FINANCIERES</b>						
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès d'établissements de crédit	181 469		107 232		74 237	69.2
Concours bancaires courants	288 076		831 671		543 596	65.3
Emprunts et dettes financières diverses	64		139 229		139 166	99.9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	315 635		272 791		42 845	15.7
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	248 214		149 380		98 834	66.1
Dettes fiscales et sociales	1 266 164		1 469 935		203 771	13.8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	497 465		241 388		256 076	106.0
Produits constatés d'avance (1)	139 381		156 698		17 317	11.0
<b>TOTAL IV</b>	2 936 467		3 368 324		431 858	12.8
Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	4 664 445		4 716 088		51 643	1.1
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 830 066		3 229 095			

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2012 12			Exercice N-1 30/04/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>REVENUS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Revenus de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services	3 664 865		3 664 865	3 701 231		36 366	0.9%
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	3 664 865		3 664 865	3 701 231		36 366	0.9%
Production stockée			78 669	41 652		37 017	88.8%
Production immobilisée							
Dotations d'exploitation							
Prises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			45 238	20 706		24 532	118.4%
Revenus produits			156 698	145 335		11 363	7.8%
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			3 945 470	3 908 924		36 546	0.9%
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Coûts de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Coûts de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			935 580	651 150		284 430	43.6%
Impôts, taxes et versements assimilés			118 049	104 304		13 745	13.1%
Salaires et traitements			1 511 976	1 802 824		290 847	16.1%
Charges sociales			758 497	745 924		12 573	1.6%
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			56 851	54 147		2 704	4.9%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			150 474	153 550		3 076	2.0%
Dotations aux provisions							
Autres charges			158 701	185 312		26 611	14.3%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			3 690 129	3 697 212		7 083	0.1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			255 341	211 712		43 629	20.6%
<b>PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Bénéfice supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

12 225  
57 261

# COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>						
Revenus financiers de participations (3)				2 162	2 162	100.0
Revenus des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Revenus des intérêts et produits assimilés (3)	173 162		2 081		171 081	NS
Charges prises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Revenus négatifs de change						
Revenus nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL V</b>	173 162		4 243		168 919	NS
<b>RESULTATS FINANCIERES</b>						
Charges prises sur amortissements, dépréciations et provisions						
Charges des intérêts et charges assimilées (4)	38 965		46 521		7 556	16.2
Revenus négatifs de change						
Revenus nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL VI</b>	38 965		46 521		7 556	16.2
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>						
	134 197		42 278		176 475	131.4
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-III-IV+V-VI)</b>						
	389 538		169 434		220 104	129.9
<b>RESULTATS EXCEPTIONNELS</b>						
Revenus exceptionnels sur opérations de gestion	12 215		148 639		136 424	91.7
Revenus exceptionnels sur opérations en capital	304 000				304 000	
Charges prises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>TOTAL VII</b>	316 215		148 639		167 576	112.7
<b>RESULTATS EXCEPTIONNELLES</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 321		247 396		190 076	76.8
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	218 392				218 392	
Charges prises sur amortissements, dépréciations et provisions						
<b>TOTAL VIII</b>	275 713		247 396		28 316	11.4
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>						
	40 503		98 757		139 260	141.0
<b>RESULTAT NET</b>						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	49 826		16 966		32 860	193.6
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	4 434 847		4 061 806		373 041	9.1
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	4 054 632		4 008 095		46 537	1.1
<b>BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	380 215		53 711		326 504	607.8

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE DU 01/05/2011 AU 30/04/2012**

***CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES***

*1 Rue d'Espagne*

*BP 70131*

*35201 Rennes Cedex 2*

*02 99 50 00 36*

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 664 445.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 664 865.37 Euros et dégageant un bénéfice de 380 214.86 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2011 au 30/04/2012 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

## **SAISIES CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

(Code de Commerce Art. R 123-196 3°)

La société a procédé au rachat de 208 de ses propres actions.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(Code de Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

# ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

## Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Costes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>	603 843		
Immob. générales agencements aménagements des constructions	166 012		
Immob. générales agencements aménagements divers	130 453		
de transport			18 951
de bureau et informatique, Mobilier	195 466		24 969
<b>TOTAL</b>	491 930		43 920
Participations	629 561		316 052
<b>TOTAL</b>	629 561		316 052
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 725 334		359 972

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles			603 843	603 843
<b>TOTAL</b>			603 843	603 843
Immob. générales agencements aménagements constr.			166 012	166 012
Immob. générales agencements aménagements divers			130 453	130 453
de transport			18 951	18 951
de bureau et informatique, Mobilier			220 435	220 435
<b>TOTAL</b>			535 850	535 850
Participations		218 392	727 221	727 221
<b>TOTAL</b>		218 392	727 221	727 221
<b>TOTAL GENERAL</b>		218 392	1 866 914	1 866 914

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL</b>	151 808	7 845		159 653
Immob. générales agencements aménagements constr.	137 979	16 601		154 580
Immob. générales agencements aménagements divers	84 452	13 546		97 997
de transport		994		994
de bureau et informatique, Mobilier	159 411	17 866		177 277
<b>TOTAL</b>	381 842	49 007		430 848
<b>TOTAL GENERAL</b>	533 650	56 851		590 501

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	7 845				
<b>TOTAL</b>	7 845				
Immob. générales agenc. aménag. constr.	16 601				
Immob. générales agenc. aménag. divers	13 546				
de transport	994				
de bureau informatique mobilier	17 866				
<b>TOTAL</b>	49 007				
<b>TOTAL GENERAL</b>	56 851				

# ANNEXE

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

## Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Provisions clients	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>TOTAL</b>	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>TOTAL GENERAL</b>	399 391	150 474	4 632		545 234
<b>Provisions et reprises</b>					
Provision exploitation		150 474	4 631		

## Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances attachées à des participations	17 850	17 850	
Créances douteuses ou litigieuses	760 301	0	760 301
Créances clients	2 284 060	2 284 060	
Créances valeur ajoutée	39 556	39 556	
Créances associés	241 652	241 652	
Créances fournisseurs	153 122	153 122	
Créances constatées d'avance	60 269	60 269	
<b>TOTAL</b>	3 556 810	2 796 509	760 301

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes et crédits à 1 an maximum à l'origine	288 284	288 284		
Dettes et crédits à plus de 1 an à l'origine	181 260	74 924	89 120	17 217
Dettes et comptes rattachés	248 214	248 214		
Dettes et comptes rattachés	472 619	472 619		
Dettes sociales et autres organismes sociaux	233 189	233 189		
Dettes des bénéficiaires	29 131	29 131		
Dettes valeur ajoutée	531 225	531 225		
Dettes associés	64	0	64	
Dettes fournisseurs	497 465	497 465		
Dettes constatées d'avance	139 381	139 381		
<b>TOTAL</b>	2 620 832	2 514 431	89 184	17 217
Dettes souscrites en cours d'exercice	146 000			
Dettes remboursées en cours d'exercice	71 869			

## Composition du capital social

(Article du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
OPérations	30.0000	5 000			5 000

## évaluation des immobilisations corporelles

(Article du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Mat. info & mobilier de bureau	Linéaire ou Dégressif	3 à 5 ans

**Titres immobilisés**

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

**Evaluation des produits et en cours**

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°; PCG Art. 531-2)

Les encours de production ont été évalués au prix de vente

**Evaluation des créances et des dettes**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Dépréciation des créances**

(PCG Art.531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Produits à recevoir**

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	648 324
Autres créances	32 351
Total	680 675

**ANNEXE**

Exercice du 01/05/2011 au 30/04/2012

**Charges à payer**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 634
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 047
Dettes fiscales et sociales	529 520
Autres dettes	42 748
<b>Total</b>	<b>643 949</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	60 269
<b>Total</b>	<b>60 269</b>

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	139 381
<b>Total</b>	<b>139 381</b>

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Rémunération des dirigeants**

Code du Commerce Art. 123-196; PCG Art. 531-3, 532-11, 532-12)

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux organes de direction et d'administration n'est pas fourni.

Il conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

**Effectif moyen**

Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	35	
<b>Total</b>	<b>41</b>	

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

**Engagement en matière de pensions et retraites**

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

Un contrat d assurance pour la prise en charge des indemnités de fin de carrière a été conclu en 2004

**Droit individuel à la formation**

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 30/04/2012 , le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de xxxxxx heures, la valeur correspondante est estimée à 27 282 euros.

**SOMMAIRE**

Faits caractéristiques de l'exercice	page 5
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	6
Etat des provisions	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Evaluation des immobilisations corporelles	7
Evaluation des amortissements	8
Titres immobilisés	8
Evaluations des produits et en cours	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Dépréciation des créances	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	9
Charges et produits constatés d'avance	9
<b>COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	9
Ventilation de l'effectif moyen	9
<b>ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Engagement en matière de pensions et retraites	10
Droit individuel à la formation	10
Liste des filiales et participations	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE 2 - METHODE D'ÉVALUATION - PARITÉ D'ÉCHANGE

Afin d'établir la parité d'échange de la fusion des Sociétés "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" et "DLH" par absorption de la seconde par la première, il a été retenu une valorisation de ces Sociétés selon une comparaison avec les valorisations retenues dans le cadre des récentes transactions et la méthode de l'actif net réévalué, en prenant pour référence les comptes de l'exercice clos le 30 AVRIL 2012.

Dans le cadre de cette méthode, la valeur du fonds de commerce de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a été réévaluée sur la base de 85 % de son chiffre d'affaires H.T. tel que ressortant des comptes consolidés internes au Groupe sous contrôle de la Société "DLH".

Les participations détenues par la Société "DLH" ont quant à elles été réévaluées sur la base des valeurs retenues dans le cadre des fusions en cours au prorata du nombre de titres détenus par la Société "DLH".

⇒ La Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" a ainsi été évaluée comme suit :

\* Comparaison avec les récentes transactions :

Valeur de la Société comprise entre 3 260 000 Euros et 5 000 000 Euros selon les cessions

\* Méthode de l'actif net réévalué :

Capitaux propres au 30 AVRIL 2012 1 728 000 Euros

Distribution postérieure au 30 AVRIL 2012 - 400 000 Euros

Valeur du fonds de commerce  
(85 % du chiffre d'affaires égal à 3 523 000 Euros) + 3 000 000 Euros

Valeur nette comptable du fonds de commerce - 548 000 Euros

---

3 780 000 Euros

\* Valeur retenue dans le cadre de la fusion 3 900 000 Euros  
Valeur unitaire de l'action 780 Euros

⇒ La Société "DLH" a été évaluée comme suit :

* Capitaux propres au 30 AVRIL 2012	453 000 Euros
* +/- Distribution postérieure au 30 AVRIL 2012	
* Valeur des participations détenues par "DLH"	
• Valeur "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" 3 900 000 Euros Participation de "DLH" dans "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS" (69,94 %)	2 727 660 Euros
• Valeur "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" 102 000 Euros Participation de "DLH" dans "ATALANTE EXPERTISE CONSEILS" (66,27 %)	63 620 Euros
• Valeur "ARIA COMPTA OUEST" 146 450 Euros Participation de "DLH" dans "ARIA COMPTA OUEST" (53,47 %)	78 300 Euros
• Valeur "ARIA EXPERTISE CONSEILS" 988 200 Euros Participation de "DLH" dans "ARIA EXPERTISE CONSEILS" (6,04 %)	60 000 Euros
	<hr/>
	2 742 580 Euros
*- Valeur retenue dans le cadre de la fusion	2 771 000 Euros
Valeur unitaire de l'action	340 Euros

Sur la base de ces évaluations, la parité d'échange a été fixée à 39 actions de la Société "DLH" pour 17 actions de la Société "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS".

**ANNEXE 3 - DETAIL DE L'ACTIF ET DU PASSIF  
DES SOCIÉTÉS "DLH" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"  
AU 30 AVRIL 2012**

**DETAIL BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012 12	30/04/2011 12	Euros	%
AUTRES PARTICIPATIONS	640 277	640 277		
26100000 TITRES CABINET LEPRINCE	592 069	592 069		
26120000 SARL ATALANTE EXP CONSEIL	6 760	6 760		
26130000 SARL ARIA COMPTA OUEST	5 400	5 400		
26140000 ARIA EXPERTISE CONSEILS	35 548	35 548		
26150000 PROLIB GRECO	500	500		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	139 926	134 466	5 459	4.06
26720000 C/C ATALANTE EC	134 466	129 594	4 872	3.76
26780100 INT COURUS AVANCES	5 459	4 872	587	12.05
<b>TOTAL II</b>	<b>780 203</b>	<b>774 743</b>	<b>5 459</b>	<b>0.70</b>
AUTRES CREANCES		435	-435	-100.00
44870000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR		435	-435	NS
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	113	113		
50300000 PARTS SOCIALES BPO (5)	113	113		
DISPONIBILITES	3 669		3 669	
51217000 BPO	3 669		3 669	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 233	513	720	140.35
48600000 CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	1 233	513	720	140.35
<b>TOTAL III</b>	<b>5 015</b>	<b>1 061</b>	<b>3 954</b>	<b>372.85</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>785 217</b>	<b>775 804</b>	<b>9 413</b>	<b>1.21</b>

**DETAIL BILAN PASSIF**

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
<b>CAPITAL</b>						
10130000 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	124 246		124 246			
	124 246		124 246			
<b>RESERVE LEGALE</b>						
10611000 RESERVE LEGALE	12 425		12 425			
	12 425		12 425			
<b>RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES</b>						
10630000 RESERVES STATUTAIRES	339 653		339 653			
	339 653		339 653			
<b>REPORT A NOUVEAU</b>						
11900000 REPORT A NOUVEAU	-10 512				-10 512	
	-10 512				-10 512	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>						
	-12 789		-10 512		-2 277	-21.66
<b>TOTAL I</b>	<b>453 022</b>		<b>465 811</b>		<b>-12 789</b>	<b>-2.75</b>
<b>EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>						
16420000 EMPRUNT BPO 230 000 €	75 600		122 696		-47 096	-38.38
16884000 INTERETS COURUS / EMPRUNTS	75 277		122 346		-47 069	-38.47
	323		350		-27	-7.71
<b>CONCOURS BANCAIRES COURANTS</b>						
51211000 BANQUE DE BRETAGNE	2 143		4 160		-2 017	-48.48
51217000 BPO	2 143		3 911		-1 768	-45.20
			249		-249	NS
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES</b>						
45500000 COMPTE C.L.A.	254 452		182 791		71 661	39.20
45510000 C/C HERVE DEPOUEZ			90 498		-90 498	NS
45520000 C/C THIERRY LEPRINCE			59 724		-59 724	NS
45530000 COMPTE C.L.A.	12 066		27 916		-15 850	-56.78
45580000 INT C/C A PAYER	235 558				235 558	
	6 827		4 652		2 175	46.77
<b>DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>						
40800000 FOURN FACT NON PARVENUES			347		-347	-100.00
			347		-347	NS
<b>TOTAL IV</b>	<b>332 195</b>		<b>309 993</b>		<b>22 202</b>	<b>7.16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>785 217</b>		<b>775 804</b>		<b>9 413</b>	<b>1.21</b>

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 30/04/2012 12	Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	1 685	9 529	7 845	82.3
20500000 LOGICIELS INFORMATIQUE	144 447	157 447	13 000	8.2
20510000 OUTILS DE COMMUNICATION	16 890	3 890	13 000	334.1
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	159 653	151 808	7 845	5.1
FONDS COMMERCIAL	442 505	442 505		
20700000 FONDS DE COMMERCE	442 505	442 505		
CONSTRUCTIONS	11 432	28 033	16 601	59.2
21350000 AAI DES CONSTRUCTIONS	166 012	166 012		
28135000 AMORT.AAI DES CONSTRUCT.	154 580	137 979	16 601	12.0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 570	82 056	11 514	14.0
21810000 INSTAL. GEN. AGENC. AMEN.	130 453	130 453		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	18 951		18 951	
21830000 MAT.DE BUREAU ET INFORMA.	194 109	169 140	24 969	14.7
21840000 MOBILIER	26 325	26 325		
28181000 AMORT DES INST. AG/AM DIV	97 997	84 452	13 546	16.0
28182000 AMORT DU MAT. DE TRANSP.	994		994	
28183000 AMORT.DU MAT.DE BUR.& INF	152 704	135 207	17 497	12.9
28184000 AMORT DU MOBILIER DE BURE	24 573	24 204	369	1.5
PARTICIPATIONS	709 371	628 446	80 925	12.8
26100000 PROLIB GRECO	50 979	45 979	5 000	10.8
26130000 ARIA EXPERTISE CONSEILS	358 525	576 917	218 392	37.8
26140000 TITRES ITOOL	5 550	5 550		
26160000 TITRES HUBERT LE BAIL	82 050		82 050	
26180000 PARTS CREDIT MARITIME	152		152	
26181000 PART SOCIALES CMB	15		15	
26182000 TITRES BPO	1 100		1 100	
26190000 TITRES CABINET LEPRINCE	211 000		211 000	
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	17 850		17 850	
26760000 CREANCE TITRES HUBERT LE BAIL	17 850		17 850	
<b>TOTAL II</b>	<b>1 276 413</b>	<b>1 190 569</b>	<b>85 844</b>	<b>7.2</b>
COURS DE PRODUCTION DE SERVICES	380 987	302 318	78 669	26.0
34000000 EN COURS DE PRODUCTION DE	380 987	302 318	78 669	26.0
DETTES ET COMPTES RATTACHES	2 499 127	2 739 868	240 741	8.7
41100000 CLIENTS	1 635 736	1 695 526	59 790	3.5
41600000 CLIENTS DOUTEUX	760 301	495 998	264 303	53.2
41800000 FACTURES A ETABLIR	648 324	947 735	299 411	31.5
49100000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	545 234	399 391	145 843	36.5
CREANCES	434 330	376 426	57 903	15.3
40100001 FOURNISSEURS	5 413	1 635	3 777	230.9
44566200 TVA DED /FRAIS GX	28 748	19 631	9 117	46.4
44586000 TAXES/ CHIFFRE D4AFF/FACT	10 808	10 858	50	0.4
45510000 C/C PROLIB GRECO	415	1 330	915	68.7
45510700 C.C. D.L.H.	235 558	93 537	142 021	151.8
45580000 ASSOCIES CPTTE COURANT INT	5 678		5 678	
46720400 CABINET DENIS		1 204	1 204	100.0
46720500 ARIA QUIMPERLE	76 411	68 004	8 408	12.3

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/04/2012	12	30/04/2011	12	Euros	%
46720600 ATALANTE EXPERTISE	37 947		37 924		23	0.0
46721100 LM INVESTISSEMENT	1 000				1 000	
46870000 DIVERS PROD A RECEVOIR	32 351		142 303		109 952	77.2
			1 115		1 115	100.0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT						
50100000 PART SOCIALES CMB			15		15	100.0
50100100 TITRES BPO			1 100		1 100	100.0
	13 319		9 390		3 929	41.8
RESPONSIBILITES						
51211000 STE GENERALE	1 311		236		1 075	456.4
51215000 CREDIT LYONNAIS	3 634		3 064		570	18.6
51216000 CREDIT AGRICOLE	3 307		2 113		1 194	56.4
51218000 CREDIT MUTUEL LORIENT	1 539		1 979		440	22.2
51220000 BNP PARIBAS	2 103		1 975		128	6.5
51221000 C.I.O.	23		23			
51224000 CREDIT MARITIME	1 402				1 402	
	60 269		96 402		36 133	37.4
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE						
48600000 CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	60 269		96 402		36 133	37.4
	60 269		96 402		36 133	37.4
<b>TOTAL III</b>	3 388 032		3 525 519		137 487	3.9
<b>TOTAL GENERAL</b>	4 664 445		4 716 088		51 643	1.1

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2012 12	30/04/2011 12	Euros	%
TAL	150 000	150 000		
10131000 CAPITAL	150 000	150 000		
RESERVE LEGALE	15 000	15 000		
10611000 RESERVE LEGALE	15 000	15 000		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	1 182 764	1 129 053	53 711	4.7
10630000 RESERVE STAT. OU CONTRAC.	1 182 764	1 129 053	53 711	4.7
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	380 215	53 711	326 504	607.8
<b>TOTAL I</b>	<b>1 727 978</b>	<b>1 347 764</b>	<b>380 215</b>	<b>28.2</b>
MONTANTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	181 469	107 232	74 237	69.2
16400400 EMPRUNT PHOTOCOPIEUR		4 366	4 366	100.0
16400700 EMP B DE B	13 159	25 711	12 552	48.8
16401500 PRET BPO 93000€	22 997	46 903	23 906	50.9
16401600 PRET BPO 30000€	1 775	12 149	10 374	85.3
16401700 EMPRUNT BB 27000€	9 000	18 000	9 000	50.0
16401800 PRET RACHAT LEBAIL	88 329		88 329	
16401900 EMP BPO 46 K€	46 000		46 000	
16884500 INTERETS COURUS / AUTRES	209	103	106	103.4
COURUS BANCAIRES COURANTS	288 076	831 671	543 596	65.3
51212000 BANQUE DE BRETAGNE	130 034	391 825	261 791	66.8
51214000 B.P.O.	156 578	438 795	282 217	64.3
51223000 SOCIETE GENERALE	38	14	24	172.1
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	1 425	1 037	388	37.4
MONTANTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	64	139 229	139 166	99.9
45510100 C/C TL		5 413	5 413	100.0
45510300 C/C JCH		16 850	16 850	100.0
45510500 C/C HD		112 179	112 179	100.0
45510900 C/C DANIEL ROGUE	53	53		
45511100 C/C FP	11	11		
45580000 ASSOCIES CPTE COURANT INT		4 725	4 725	100.0
RECUSES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS	315 635	272 791	42 845	15.7
41910000 CLI.CREDI. AV-AC REC/CDES	315 635	272 791	42 845	15.7
MONTANTS FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	248 214	149 380	98 834	66.1
40100001 FOURNISSEURS	178 167	78 021	100 146	128.3
40800000 FOURN FACT NON PARVENUES	70 047	71 359	1 312	1.8
MONTANTS FISCALES ET SOCIALES	1 266 164	1 469 935	203 771	13.8
42100000 PERSONNEL REMUNERAT. DUES	103 194	105 116	1 922	1.8
42820000 DETTES PROVIS.P.CONGES P.	207 676	276 037	68 361	24.7
42860000 PERS.AUTR.CHARGES A PAYER	160 588	224 472	63 884	28.4
43100000 URSSAF	51 747	53 230	1 483	2.7
43731000 REUNICA	15 217	16 099	882	5.4
43736000 GAN	2 256	2 374	118	4.9
43736100 COT AXA CADRE	2 115	2 234	118	5.2
43737100 COT AXA NON CADRE	598	739	141	19.1
43860000 ORGAN.SOC.CHARGES A PAYER	53 086	93 460	40 374	43.2
43860100 CHARGES SOCIALES S/CONGES	108 170	133 093	24 923	18.7

## DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 30/04/2012 12	Exercice N-1 30/04/2011 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
44400000 ETAT IMPOTS SUR BENEFICES	29 131	9 812	19 319	196.8
44550000 ETAT TAXES/C.A. A DECAIS.	38 637	26 351	12 286	46.6
44571000 TVA COLLECTEE	386 341	370 066	16 275	4.4
44587000 TAXES/C.A./FACT.A ETABLIR	106 247	155 706	49 459	31.7
45700000 DIVIDENDES A REPARTIR	1 161	1 145	16	1.4
<b>TRES DETTES</b>	<b>497 465</b>	<b>241 388</b>	<b>256 076</b>	<b>106.0</b>
41100000 CLIENTS	9 382	8 738	644	7.3
46010000 IND JOURN NON DEDUITE	145	1 450	1 305	89.9
46720100 C/C ARIA EXP CONSEILS	172 640	77 323	95 316	123.2
46720200 PROLIB GESTION	272 550	131 788	140 762	106.8
46720800 DEBITEURS LE BAIL		16	16	100.0
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	2 968	22 072	19 104	86.5
46860100 FORMATION CONTINUE	7 245		7 245	
46860200 EFFORT CONSTRUCTION	9 425		9 425	
46860300 ORGANIC	7 769		7 769	
46865000 CAP INTERETS PROLIB	15 341		15 341	
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>139 381</b>	<b>156 698</b>	<b>17 317</b>	<b>11.0</b>
48711000 TRAVAUX A EFFECTUER	139 381	156 698	17 317	11.0
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 936 467</b>	<b>3 368 324</b>	<b>431 858</b>	<b>12.8</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 664 445</b>	<b>4 716 088</b>	<b>51 643</b>	<b>1.1</b>

**ANNEXE 4 - ETAT DES INSCRIPTIONS DES SOCIÉTÉS  
"DLH" et "CABINET LEPRINCE ET ASSOCIÉS"**

**DEPOUEZ LEPRINCE HOLDING**

380 494 930 R.C.S. RENNES

Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

[Imprimer](#)

Les recherches effectuées sur le nom, la dénomination et l'adresse de l'entreprise ci dessus, sélectionnés par vos soins lors de la consultation du Registre du Commerce, NE REVELENT AUCUNE INSCRIPTION.

Toutefois, seul un état certifié par le Greffier peut faire foi de l'absence d'inscription.

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

**Courrier****Type d'inscription****Fichier à jour au**

<b>Privileges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires</b>	25/10/2012
<b>Privileges du Trésor Public</b>	25/10/2012
<b>Protêts</b>	25/10/2012
<b>Privileges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration</b>	25/10/2012
<b>Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)</b>	25/10/2012
<b>Privileges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire</b>	25/10/2012
<b>Nantissements de l'outillage, matériel et équipement</b>	25/10/2012
<b>Déclarations de créances</b>	25/10/2012
<b>Opérations de crédit-bail en matière mobilière</b>	25/10/2012
<b>Publicité de contrats de location</b>	25/10/2012
<b>Publicité de clauses de réserve de propriété</b>	25/10/2012
<b>Gage des stocks</b>	25/10/2012
<b>Warrants</b>	25/10/2012
<b>Prêts et délais</b>	25/10/2012
<b>Biens inaliénables</b>	25/10/2012



**CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES**

301 241 642 R.C.S. RENNES

Adresse : BP 70131 1 R d'Espagne 35200 Rennes

Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

Pour recevoir un état d'endettement délivré et certifié par le greffier

Courrier

Type d'inscription	Nombre d'inscriptions	Fichier à jour au	Sommes conservées
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	25/10/2012	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	25/10/2012	-
Protêts	Néant	25/10/2012	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	25/10/2012	-
<u>Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)</u>	3	25/10/2012	381 000,00 €
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	25/10/2012	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	25/10/2012	-
Déclarations de créances	Néant	25/10/2012	-
Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Néant	25/10/2012	-
Publicité de contrats de location	Néant	25/10/2012	-
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	25/10/2012	-
Gage des stocks	Néant	25/10/2012	-
Warrants	Néant	25/10/2012	-
<u>Prêts et délais</u>	Néant (sous réserve)	25/10/2012	-
Biens inaliénables	Néant	25/10/2012	-

## CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES

301 241 642 R.C.S. RENNES

Adresse : BP 70131 1 R d'Espagne 35200 Rennes

Greffe du Tribunal de Commerce de RENNES

[Imprimer](#)



### ■ NANTISSEMENTS DU FONDS DE COMMERCE OU DU FONDS ARTISANAL (CONVENTIONNELS ET JUDICIAIRES)

*Ces données sont à jour en date du 25/10/2012*

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 508

Montant de la créance : 114 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : Société coopérative BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST  
Rennes 1 Place de la Trinite 35000

Election de domicile : Sté BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST 1 place de la Trinite 35000 Rennes

Compléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE DE  
BRETAGNE A HAUTEUR DE 267 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0508

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 509

Montant de la créance : 173 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : BANQUE DE BRETAGNE - SIEGE -  
Rennes 18 QU Duguay Trouin 35000

Election de domicile : BANQUE DE BRETAGNE - AGENCE - 18 quai Duguay Trouin BP 126 35011  
Rennes CEDEX

Compléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE  
POPULAIRE DE L'OUEST, POUR 114 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0509

Inscription du 16 mai 2003

Numéro 510

Montant de la créance : 94 000,00 EUR

Fonds de : exercice de la profession d'expertise comptable telle qu'ell ...

En date du : 09 mai 2003

Au profit de : BANQUE DE BRETAGNE - SIEGE -  
Rennes 18 QU Duguay Trouin 35000

Election de domicile : BANQUE DE BRETAGNE - AGENCE - 18 quai Duguay Trouin BP 126 35011  
Rennes CEDEX

Compléments : --- Observations : \* INSCRIPTION PRISE PARI PASSU AVEC LA BANQUE  
POPULAIRE DE L'OUEST, POUR 114 000 EUROS \* - Numéro d'origine de  
l'inscription au Greffe : 2003PN0510

### ■ GAGES DES STOCKS

*Les inscriptions de gage des stocks concernant les personnes physiques (y compris les commerçants) sont prises au Greffe compétent au titre de leur domicile personnel.  
Pour un commerçant, nous vous invitons à consulter son adresse personnelle dans l'extrait du registre du commerce pour vous assurer qu'il n'y a pas lieu d'interroger un autre Greffe.*

### ■ PRETS ET DELAIS

*Cet état révèle les seules inscriptions de Prêts et délais inscrites au Greffe à partir du  
01/05/2006*